

DISPOSITIONS FISCALES RELATIVES AUX SOCIETES PROFESSIONNELLES D'AVOCATS

(Extrait de la loi n° 98-65 du 20 juillet 1998)

Article 26

Les avantages prévus au code d'incitation aux investissements, en matière de services non financiers, s'étendent aux sociétés professionnelles d'avocats.